



Site de Malestroit : 20 place du docteur Queinnec 56230 Malestroit

Date du vide greniers : dimanche 5 octobre 2025

Horaires : Installation 7 heures à 9 h00

Visiteurs : 9 h00 à 17 h00

Barème : 8 euros les 3 mètres. 2 euros les mètres supplémentaires.

Location de table : 2 euros la table (taille 2 mètres)

Contact : Lionel DANION 06.98.16.03.67 ou par mail vide.grenier@groupelatouche.fr

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) leà Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :- de ne pas être commerçant (e)- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Nombre de mètre :

Location de table :

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement et location de table.



VIDE GRENIERS

Dimanche 5 octobre 2025

De 9h à 17h

Groupe La Touche - Site de Malestroit

20 Pl. du Dr Jean Queinnec, 56140 Malestroit

0.50€ l'entrée public



RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

Emplacement exposants
8€ les 3 mètres

Infos et réservations
vide.grenier@groupelatouche.fr

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale

se déroulant le _____ à Ville : _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

.....

N° de registre du commerce/des métiers : de

.....

dont le siège est au (adresse):

.....

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

.....

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :-Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.-Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation